

RÈGLEMENT OFFICIEL – COURSE OCTOBRE ROSE CHERRUEIX

LA MARTINE

ASSOCIATION LCD'A – LES CORPS D'APRÈS

1. Présentation de l'événement

La **Course Octobre Rose de Cherrueix** est un événement solidaire organisé le 15 novembre 2026 au profit de la lutte contre le cancer du sein.

80% des bénéfices sera reversée à la **Ligue contre le cancer – Comité 35**.

L'épreuve est ouverte à tous, dans le respect du présent règlement.

L'association LCD'A a signé une convention de partenariat avec le Comité de la ligue contre le cancer 35.

2. Organisateur

Organisateur : DERRIEN Kyllian / Association Les Corps D'Après

Adresse : 33A Rue Théophile Blin, 35120, CHERRUEIX

Contact : 07.82.88.95.02 / lescorpsdapres@gmail.com

Responsable sécurité :

DERRIEN Kyllian / 07.82.88.95.02

DERRIEN Yann / 06.50.07.07.44

3. Date, horaires et lieu

Date : 15 NOVEMBRE 2026

Départ : 9h00 – centre-bourg de Cherrueix

Arrivée : 11h00 – centre-bourg de Cherrueix

Lieu : Commune de Cherrueix (35), parcours en ville et sur la digue.

4. Parcours

Distance : 7.5km

Terrain : voies communales et départementales + digue

Parcours balisé et sécurisé par des signaleurs identifiés.

Le plan du parcours est disponible sur le site de l'événement.

5. Conditions de participation

Ouvert à toute personne majeure.

Mineurs

Participation autorisée avec **autorisation parentale** obligatoire.

L'épreuve **n'est pas chronométrée** :

- pas de certificat obligatoire, mais l'organisateur recommande une bonne condition physique.

6. Inscriptions

- Plateforme : Nextrun
- Clôture des inscriptions : 7 novembre 2026
- Retrait des dossards : 7 novembre 2026
- Tarif : 12euros via Nextrun
- Remboursement ou échange possible via le site Nextrun.

7. Sécurité

Signaleurs

Minimum 20 signaleurs seront présents sur le parcours, équipés de chasubles haute visibilité.

Circulation

Certaines rues seront fermées ou en circulation alternée selon l'arrêté municipal.

Digue

La digue sera neutralisée temporairement pendant le passage des coureurs.

Secours

Dispositif assuré par un service de secours qualifié 35.

La sécurisation est réalisée en coordination avec la caserne des pompiers de Dol-de-Bretagne, selon la lettre jointe au dossier.

Gendarmerie

La sécurisation est réalisée en coordination avec la Gendarmerie de Dol-de-Bretagne, selon la lettre jointe au dossier.

8. Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile et d'organisateur. Les participants sont responsables de leur propre assurance individuelle accident.

9. Respect de l'environnement

La course se déroule à proximité d'une zone Natura 2000. Les participants s'engagent à :

- ne jeter aucun déchet,
- respecter les zones balisées,
- préserver la digue et ses abords.

L'organisation s'engage à nettoyer le périmètre utilisé pendant la course après le passage des coureurs.

10. Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les photos/vidéos prises lors de l'événement pour la communication Octobre Rose de l'association organisatrice.

12. Annulation

En cas de force majeure, intempéries ou décision administrative, l'organisateur peut annuler l'événement. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés, les bénéfices restant affectés à Octobre Rose.

13. Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation complète du présent règlement.

14. Récompense aux gagnants

Un lot sera donné au premier homme, et à la première femme arrivés à la ligne d'arrivée.

15. Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégrité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

16. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

17. Protection de l'environnement

La Martine traverse de nombreuses zones classées Natura 2000, des routes communales. Il est donc strictement interdit de jeter emballages ou déchets hors zone de ravitaillement sous peine d'exclusion de la course. Les coureurs devront aussi veiller à bien rester sur la zone de course afin de ne pas dégrader la végétation des abords.

18. Sponsors

La course bénéficie du soutien de plusieurs sponsors qui contribuent à son organisation par leur aide financière ou matérielle. Leur engagement permet d'améliorer le déroulement de l'événement et de renforcer la visibilité de notre action.